

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

E-mail: situationroom@africa-union.org, ou-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

97^{EME} REUNION

25 OCTOBRE 2007

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(XCVII)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 97^{EME} REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET
DE SECURITE SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)**

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 97^{ème} réunion, tenue le 25 octobre 2007, a adopté la décision qui suit sur la situation en République démocratique du Congo (RDC) :

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur la situation en RDC [PSC/PR/2(XCVII)], ainsi que de la déclaration de Son Excellence M. Joseph Pango, vice-Ministre de l'Intérieur de la République démocratique du Congo ;
2. **Se félicite** de la mise en place des institutions républicaines prévues par la Constitution de la Troisième République en RDC et les **encourage** à jouer pleinement leur rôle afin de consolider le processus démocratique ;
3. **Se réjouit** des engagements exprimés par le Président de la République lors de sa prestation de serment le 6 décembre 2006, et **invite** les acteurs politiques, ainsi que les organisations de la société civile à soutenir et à renforcer la dynamique visant à consolider le processus démocratique, à rendre irréversible le processus de paix et de réconciliation nationale et à créer les conditions favorables à la reconstruction post-conflit du pays ;
4. **Réitère** ses remerciements aux Nations unies et aux autres partenaires de l'UA dans le processus de paix en RDC pour leur contribution aux efforts qui ont permis le couronnement de la transition en RDC ;
5. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la persistance de l'insécurité dans les provinces du Nord et du Sud Kivus, **condamne fermement** les actions menées par le Général dissident Laurent Nkunda et ses hommes du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), et **exige** qu'ils rejoignent, sans délai, les centres de brassage en vue de leur intégration dans le processus de formation de l'Armée nationale congolaise ;
6. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la présence continue des ex-FAR/Interahamwé, de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et autres groupes armés à l'Est de la RDC, et **condamne fermement** leurs activités de déstabilisation de la région, ainsi que les exactions qu'ils commettent sur les populations civiles. Le Conseil **demande** aux pays de la région de continuer à travailler ensemble pour faire face effectivement au problème des groupes armés opérant à l'Est de la RDC, y compris leur désarmement et leur neutralisation, ainsi que leur retour dans leurs pays ;
7. **Soutient sans réserve** les efforts déployés par le Gouvernement de la RDC, avec l'appui de la MONUC, visant à restaurer l'ordre et la tranquillité sur l'ensemble du territoire de la RDC, en particulier dans les provinces du sud et du nord Kivu ;

8. **Encourage** les pays voisins de la RDC à continuer à jouer un rôle positif pour la pacification définitive de ce pays ;
9. **Reconnaît** le rôle que jouent les organisations régionales, en l'occurrence la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), pour soutenir le processus de reconstruction post-conflit en RDC ;
10. **Lance un appel à** la communauté internationale pour qu'elle apporte l'assistance humanitaire nécessaire aux six cents mille réfugiés des provinces nord et sud Kivu ;
11. **Salue** la dynamique en cours dans la région imprimée par les processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Tripartite+, et **exhorte** les pays membres de ces mécanismes à renforcer leurs efforts en vue de les mettre en œuvre et consolider les processus de paix et de réconciliation nationale et de restauration de la confiance dans la région, notamment à travers le rétablissement et le renforcement des relations diplomatiques et politiques ;
12. **Invite** la Commission à dépêcher une mission d'information en RDC sur les problèmes de sécurité aux frontières avec la RCA et le Soudan, liés, entre autres, à des mouvements de populations, examiner les problèmes qui se posent avec l'ensemble des acteurs concernés et formuler des recommandations ;
13. **Décide** de rester saisi de la question.